

BUDGET PRIMITIF 2017

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux communaux des taxes fiscales locales (taxe d'habitation à 10.97% / taxe Foncier Bâti à 18.76% / taxe Foncier Non Bâti à 58%).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement

- Charges à caractère général: 296.976,00 €
- Charges de personnel: 152.400,00 €
- Atténuation de produits: 25 000,00 €
- Autres charges de gestion courante: 33.600,00€ €
- Charges financières et exceptionnelles: 12.500,00 €
- Dépenses imprévues : 35.000,00 €
- Virement à la section d'Investissement : 155 000,00 €

Recettes de Fonctionnement

- Produits des services : 2.040,00 €
- Impôts et taxes : 181 000,00 €
- Dotations et participations : 120.800,00€
- Autres produits de gestion: 30.000,00 €
- Excédent reporté 2016: 376.636,00 €

TOTAL DEPENSES: 710.476,00 €

TOTAL RECETTES: 710.476,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement

- Remboursements d'emprunts : 15.500,00 €
- Immobilisations corporelles : 85.900,00 €
- Immobilisations incorporelles : 72.360,00 €
- Dépôts et cautionnements : 1.000,00€
- Dépenses imprévues : 20.000,00 €
- Immobilisations en cours : 450 000,00 €
- Report d'exécution 2016 : 101.932,00 €

Recettes d'Investissement

- Dotation FCTVA : 18.000,00€
- Cautionnement : 1 000,00 €
- Subventions: 310.800,00 €
- Excédent de fonctionnement N-1: 61.892,00 €
- Virement de la section de Fonctionnement : 155.000,00 €
- Emprunts : 200 000,00 € *

TOTAL DEPENSES: 746.692,00€

TOTAL RECETTES: 746.692,00 €

* **Emprunts:** Cette somme correspond à une proposition non finalisée d'emprunt pour aider au financement du projet de construction d'une cantine. Avec les encouragements du Trésorier-percepteur, le financement prendrait plutôt la forme d'une ligne de crédit. Ainsi, la construction du restaurant scolaire ne nécessitera pas d'emprunt et donc n'engendrera aucun endettement pour la commune. La ligne de crédit sera remboursée dès l'obtention des subventions.

Quelques précisions :

- Les charges à caractère général: eau, électricité, carburant, téléphone, internet, combustibles, fournitures, entretien de la voirie et des bâtiments communaux, assurances des bâtiments et de la commune, cotisations diverses, taxes foncières, etc...
- les charges de personnel : rémunérations, cotisations Urssaf, cotisations Pôle emploi, cotisations aux caisses de retraite, cotisations au centre de gestion, médecine du travail, etc...
- Les atténuations de produits : reversement de contributions à la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
- Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, participation au fonctionnement du regroupement pédagogique, subventions communales, etc...
- Charges financières : intérêts des emprunts
- Produits des services, du domaine et des ventes : lots de bois, poids public, remboursement des frais de chauffage de la salle des fêtes, etc..
- Autres produits de gestion courante : revenus des locations de la salle des fêtes, des logements communaux, fermages, etc...
- Immobilisations incorporelles : frais d'études, d'urbanisme (PLU) et de recherche
- Immobilisations corporelles : travaux d'investissement sur les bâtiments, la voirie, etc...
- Immobilisations en cours: travaux d'investissement prévus sur plusieurs années



REALISATIONS COMMUNALES

LE NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Comme vous avez pu le constater, les travaux du restaurant scolaire ont débuté fin janvier.

Au préalable, un appel d'offre a été lancé en fin d'année dernière pour la réalisation du chantier en 10 lots distincts qui correspondent aux grands corps de métiers nécessaires. Les entreprises ont été sélectionnées dans le respect des règles du Code des marchés publics et selon 2 critères définis: le prix pour 50% et la technicité du dossier pour 50%.

De nombreux dossiers sont arrivés en Mairie pour les 10 lots. Chaque dossier a été analysé par le cabinet d'expertise de l'architecte, M. Bruno QUEMIN et une note a été attribuée à chacun selon les 2 critères ci-dessus, avant examen et validation par la Commission d'Appels d'Offres (CAO) municipale.

Nous vous précisons que dans le cadre d'un MAPA (Marché A Procédure Adapté), le critère de situation géographique de l'entreprise ne peut pas être retenu.

Le travail de la CAO a permis de classer chaque dossier par lot respectif et d'attribuer les lots comme suit :

LOT	DESCRIPTION	ENTREPRISE	LOCALISATION
1	Terrassements, VRD, Aménagements paysagers et clôtures	Gabillon GMTP ID VERDE	Pommier de Beaurepaire Jarcieu
2	Gros œuvre et Maçonnerie	GLANDUT Maurice	La Cote St André
3	Etanchéité	MANREY	St Michel sur Rhône
4	Menuiseries extérieures aluminium et occultations	PROPONNET	Beaurepaire
5	Menuiseries intérieures bois	PROPONNET	Beaurepaire
6	Platerie, Peinture et Faux-plafonds	VALLOIRE DECO	Beaurepaire
7	Carrelage et Faïences	CARROT JLC	Sonnay
8	Plomberie, Sanitaires, VMC et Chauffage	RUOL Christian	Beaurepaire
9	Electricité, Courants faibles	GBE	St Etienne de St Geoirs
10	Façades	ISOFRANCE	Villefranche sur Saône



Le chantier va se dérouler jusqu'en septembre avec un rendu des travaux sur octobre 2017 en fonction des conditions climatiques. Il occasionne quelques désagrèments comme tout chantier d'une telle importance, avec notamment la fermeture du chemin des écoliers pour des raisons de sécurité avec la circulation des camions. Il sera ré-ouvert avant la fin du chantier.

Avec la météo clémente, les travaux se déroulent selon le planning prévisionnel. La phase de terrassement s'est terminée par les tests de portance conformes à la réglementation. Cette dernière a été suivie par les fouilles des fondations.

Au vu du rapport du géotechnicien établi pendant la phase d'étude, il a été nécessaire de réaliser des fondations plus importantes du côté de l'école afin de garantir une bonne stabilité du restaurant scolaire par rapport à l'école déjà en place. Avec la pose de la grue, fin mars, le bâtiment va commencer à s'élever rapidement, puisque fin mai-début juin, la partie nord sera remblayée.

Les nombreux détails d'anticipation sont vus de manière hebdomadaire lors des réunions de chantier.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ces travaux dans notre prochaine édition; travaux que vous pouvez également suivre sur le site internet de la commune: www.pisieu.fr.

Les autres bâtiments communaux ne sont pas laissés pour compte. Nous reparlerons des prévisions de travaux dans le prochain bulletin municipal après l'acceptation du budget et un travail d'approfondissement réalisé par la commission Bâtiment.



REALISATIONS COMMUNALES

PLAN LOCAL D'URBANISME

L'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme et au zonage d'assainissement s'est terminée le 24 février dernier lors de la dernière permanence du commissaire enquêteur. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions.

La participation a été bonne puisque 17 personnes ou groupes se sont présentées lors des 3 permanences et 15 requêtes écrites ont été enregistrées. Toutes les observations ont été analysées dans le respect des règles imposées par le SCOT et les autres PPA. Et la commune a apporté une réponse à chacune. En parallèle des remarques de la population, 12 organismes publics (Personnes Publiques Associées ou PPA) tels que le Préfet de l'Isère via la DDT, ont émis un avis sur le PLU : 3 PPA n'ont pas émis d'avis mais sans faire valoir d'objection et les 9 autres ont émis un avis favorable dont 6 avec des conditions. Ces dernières ont fait l'objet d'une concertation avec notre urbaniste. Ainsi, certains éléments du projet de PLU ont été adaptés dans la mesure du possible pour tenir compte des différentes remarques des particuliers, du commissaire enquêteur et des PPA, sans pour autant remettre en cause l'essentiel du projet.

Le PLU arrive donc à son terme et le Conseil Municipal devrait délibérer son approbation en mai prochain et clôturer ainsi presque 2 ans et demi de travail.

VOIRIE COMMUNALE

Cet hiver, la voirie a beaucoup souffert avec la formation de nombreux trous superficiels dus au dégel, en particulier sur la route de St Julien de l'Herms. Pour éviter l'agrandissement de ces trous, il a été mis en place de l'enrobé à froid et il s'en suivra une réfection de la chaussée dans les prochains mois.

Concernant la voirie communale, de nombreux projets ont été mis en évidence lors de la dernière tournée des chemins et sont en cours de finalisation avec la validation du budget.

ECOLE MATERNELLE / REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Pour la rentrée scolaire 2017/2018, sont déjà inscrits : 61 élèves en maternelle et 106 en primaire.

Il faut noter qu'actuellement, l'école maternelle comporte 68 élèves.

En janvier 2017, la commune a recruté une troisième personne pour encadrer les élèves durant le temps de restauration. C'était une nécessité pour la sécurité de nos élèves et pour un travail plus serein de nos agents. Tout est mis en œuvre pour optimiser les capacités des agents encadrants de l'école. Ainsi, à l'automne 2016, Mélanie, Sandrine, Marie-Odette et Elsa ont suivi une formation au premiers secours (réactualisation de leurs connaissances).

Dans le même objectif de perfectionnement, elles vont bénéficier prochainement d'une réunion d'information et d'une formation sur les produits d'entretien qu'elles manipulent au quotidien.

Nous allons mettre en place également une formation spécifique à l'utilisation des extincteurs, en plus des exercices d'évacuation qui sont déjà faits régulièrement.

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sont toujours une réussite. Nous remercions le personnel pour la qualité de leurs interventions et le CIB (Centre de l'Île du battoir) pour leur accompagnement.

Nous remercions également les personnes bénévoles qui viennent donner de leur temps pour transmettre leur savoir à nos élèves.

Ainsi, lors de la dernière session (avant les vacances de février), M. Brice Argoud a grandement aidé les élèves à la construction d'une boîte à Livres en bois. Cette construction sera installée prochainement à proximité de l'entrée de l'école. De même, notre Chef local, Georges Luque, a gentiment pris en charge nos petites Toques pour les initier aux goûts et saveurs.





INFOS COMMUNALES

ELECTIONS 2017

Chaque électeur a du recevoir une nouvelle carte électorale suite à la refonte des listes électorales effectuée en mars. Dans le cas contraire, merci de prendre contact avec la secrétaire de mairie.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES: 23 avril et 07 mai

Le bureau de vote de la commune, situé dans la salle du conseil de la Mairie, sera ouvert de 08h à 19h.

ELECTIONS LEGISLATIVES : 11 juin et 18 juin

Les horaires du scrutin sont à confirmer.

LE VOTE PAR PROCURATION

Pour ces deux élections, en cas d'indisponibilité, vous pouvez voter par procuration.

Le vote par procuration permet à un électeur absent (le mandant) le jour d'un scrutin de se faire représenter par un électeur inscrit dans la même commune (le mandataire). Par contre, le jour du scrutin, le mandataire ne doit pas détenir plus de 2 procurations, dont une seule établie en France, soit : 1 procuration établie en France, ou 1 procuration établie en France et 1 procuration établie à l'étranger, ou 2 procurations établies à l'étranger.

La démarche se fait au commissariat de police, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. Le mandant peut préparer sa démarche avant de se rendre au guichet en remplissant en ligne le formulaire cerfa n° 14952*01 qu'il présente ensuite au guichet. Ce formulaire est disponible sur le site: <http://service-public.fr/>

Ces démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps.

La procuration est établie pour une seule élection. Toutefois, le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée. Différentes possibilités:

- Pour un scrutin: le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1^{er} tour, le 2nd tour ou les 2 tours. Il est possible de choisir le même mandataire pour les 2 tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour.

- Pour une durée limitée: la procuration peut aussi être établie pour une durée déterminée. Le mandant doit attester sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote. La durée maximum de la procuration est de 1 an.

Rien n'interdit au mandant de faire établir sa procuration pour une durée plus courte (3 ou 6 mois par exemple).

A noter que le mandant peut résilier sa procuration (pour changer de mandataire ou pour voter directement) selon les mêmes formalités que pour son établissement.

CARTES NATIONALES D'IDENTITE

La carte nationale d'identité sécurisée a une durée de validité de 15 ans pour les adultes et 10 ans pour les enfants. Elle est délivrée gratuitement. Par contre, en cas de vol ou de perte, son renouvellement coûte 25 euros (en timbres fiscaux).

Nouvelles modalités de délivrance des CNI

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité (CNI) sont désormais traitées dans des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Vous pouvez désormais effectuer une demande de carte nationale d'identité uniquement dans l'une des communes équipée d'un dispositif de recueil.

Communes du département de l'Isère :

Allevard, Bourgoin-Jallieu, Crémieu, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, L'Isle d'Abeau, La Côte St André, La Mure, La Tour du Pin, Le Bourg D'Oisans, Le Pont de Beauvoisin, Le Pont de Claix, Mens, Meylan, Roussillon, St Egrève, St Marcellin, St Martin D'Hères, Sassenage, Vienne, Vif, Villard de Lans, Voiron.

Où faire une demande de passeport/CNI ?

Pour gagner du temps et faciliter votre démarche dans les mairies, il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés: predemande-cni

Pour effectuer cette pré-demande, vous devez créer un compte personnel et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie.

Attention ! La pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (avec les pièces justificatives).

Pour ce faire, il est nécessaire de prendre RDV au préalable auprès du service concerné de la mairie équipée.

En cas de renouvellement pour la perte ou le vol d'une CNI, vous devez fournir un timbre fiscal de 25€. Pour le commander en version dématérialisée: <https://timbres.impots.gouv.fr/> Les demandes seront instruites par des plateformes spécialisées, ce qui permettra d'améliorer les délais de traitement tout en renforçant les moyens de lutte contre la fraude.

Après instruction d'un dossier complet, un message est ensuite adressé sur votre numéro de téléphone mobile vous informant de la mise à disposition de votre carte nationale d'identité auprès de la mairie de dépôt de la demande. Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte ou vol) reste gratuite.



INFOS PRATIQUES

BAIL DE TERRAIN COMMUNAL

Un lot de terrain communal est libre à compter du 31 octobre 2017. Les exploitants agricoles, inscrits à la MSA, qui souhaitent poser leur candidature pour ce lot communal (bail à ferme), sont priés de se faire inscrire en mairie, par le biais du formulaire d'inscription qui leur sera remis. Un relevé d'exploitation de la MSA est exigé. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 28 avril 2017.

CABINET INFIRMIER DE PISIEU



Chloé CONTE est installée depuis l'automne dernier, en tant qu'infirmière libérale sur la commune. Elle propose des consultations à domicile et au cabinet (au 208 impasse du Château) sur rendez-vous, 7 jours/7. Elle est joignable sur son portable professionnel au 06/95/09/68/44 ou par mail: cabinetinfirmier.pisieu@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE REVEL-TOURDAN

Adresse: 68 montée du Château

Horaires d'ouverture: Mercredi: de 15h à 17h / samedi: de 10h à 11h30

AGENCE POSTALE DE REVEL-TOURDAN / Horaires d'ouverture

Lundi / Mercredi / Vendredi: de 14h à 16h30

Mardi / Jeudi: de 8h30 à 11h00

Samedi: de 9h à 11h30

Téléphone: 04-74-84-55-56

DECHETTERIES DU TERRITOIRE / Horaires d'ouverture du 1er avril au 31 octobre

Dechetterie de Beaurepaire / Téléphone: 04-74-84-61-81

Lundi/ Mardi/ Mercredi/ Samedi: 8h30-12h00 / 13h30-18h00

Jeudi: 13h30-18h00

Dechetterie de Montseveroux / Téléphone: 04-74-20-39-16

Mardi: 09h00-12h00-15h-18h

Mercredi: 15h00-18h00

Vendredi: 13h30-18h00

Samedi: 9h00-12h00 / 13h30-18h00

RAPPEL SUR LES NUISANCES SONORES

Arrêté préfectoral n° 97-5126: « Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit ». L'article 9 précise que les travaux de bricolage de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie ne sont autorisés qu'aux horaires ci-dessous:

- ♦ les jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ♦ Samedi: de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ♦ Dimanche et jours fériés: de 10h à 12h



ETAT CIVIL

NAISSANCE

- ◆ **Hermione GRONDIN-POYET** est née le 22 février 2017

DECES

- ◆ **Monsieur André CARCEL** est décédé le 18 février 2017

LA RESSOURCERIE

La Ressourcerie de Bièvre Valloire est une association loi 1901 entrant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), active depuis 2014 et déjà bénéficiaire en 2016. On compte 142 ressourceries en France dont 23 en Auvergne Rhone Alpes .

Ses objectifs :

Créer de l'emploi non dé localisable sur le territoire : 11 postes en CDD de 6 mois et 4 postes en CDI pour accompagner des personnes en difficulté et leur permettre l'accès à l'emploi durable.

Etre un acteur dans la réduction des déchets : 171 tonnes collectées en 2016 et 67 tonnes revendues

Notre offre de service :

- Collecte de tout type de biens sur RV avec une petite participation financière pour l'essence et l'entretien du camion
- Prestation de débarras total d'habitations sur devis
- Débarras du mobilier professionnel
- Collecte avec ou sans destruction de papiers de bureaux et de cartons
- Ouverture le 08 avril d'ateliers tout public pour les personnes qui souhaitent rénover et/ou customiser un meuble. Le public bénéficie d'un local dédié, de l'outillage performant et des conseils d'un professionnel.

Ces biens collectés sont remis en état dans nos ateliers et proposés à la vente dans notre boutique ouverte les mercredis et les vendredis de 9H à 12H30 et de 13H30 à 16H30 et les samedis de 10H à 16H30.

Nous pouvons également réaliser des déménagements sociaux.

Pour nous trouver :

200 Route du Village à Saint Pierre de Bressieux

04 27 69 00 62 / 06 35 55 31 07

contact@laressourcerie-bv.fr

Site internet: www.laressourcerie-bv.fr

la ressourcerie
du pays de bièvre-valloire

Prochaines manifestations à Pisieu

- ◆ **22 avril** : soirée Café Théâtre au Complexe du Rire à Lyon, organisée par le Comité des Fêtes. Au programme : « la petite vadrouille... et la grande suit » Tarif : 25 € pour les adultes et 15 € pour les enfants. Renseignements au 04.74.79.52.99.
- ◆ **8 mai** : cérémonie commémorative de l'armistice de la seconde guerre mondiale. Rendez-vous à 11h devant le Monument aux Morts. Le verre de l'amitié sera ensuite offert par la Municipalité.
- ◆ **12 mai** : Assemblée Générale ordinaire de l'ACCA, salle des associations de Pisieu.
- ◆ **13 mai** : balade nocturne à Tourdan organisée par le Sou des Ecoles.
- ◆ **14 mai** : marché aux fleurs au lavoir des terreaux à Revel organisé par le Sou les Ecoles.
- ◆ **21 mai** : voyage au Pont du Gard, organisé par le Comité des Fêtes.
- ◆ **11 juin** : rallye équestre et pédestre suivi d'un repas et de la fête du village : rallye tracteur, jeux, structure gonflable organisé par les Cavaliers de la Licorne Bleue.
- ◆ **8 juillet** : bal populaire, organisé par le Comité des Fêtes. Soirée musicale animée par Extrava-night.
- ◆ **18 août** : à partir de 18h remise des cartes sociétaires par l'ACCA.

Venez nombreux à la rencontre de nos associations...